

Souvenirs au matin du 14 octobre 1961, lendemain de l'assassinat de Rwagasore

@rib News, 14/10/2009 L'assassinat du Prince Louis Rwagasore le 13 octobre 1961 et ses conséquences Transmission de Mémoire et Contribution à la Commission Vérité. Par Rose Ntwenga, le 14 octobre 2009 Le meurtre du Prince Louis Rwagasore, dans la soirée du 13 octobre 1961 constitue la première transgression violente connue du Burundi moderne naissant, quelques mois avant son passage à l'indépendance le 1er juillet 1962. Des acteurs politiques de l'époque ont pris la décision de pousser le pays dans l'engrenage d'une violence prémoderne et constamment alimentée. Cette affaire implique de se pencher sur les vraies raisons et les conséquences de l'acte d'assassinat de la première vague qui a visé, au-delà de la seule vie du Prince Louis Rwagasore, plusieurs autres personnes dont les Hutu des années 60, jusqu'à leur quasi-anéantissement par le génocide de mai et juin 1972.

Cette histoire constitue un élément majeur pour le travail de la Commission Vérité et le mécanisme de justice transitionnelle. Quelqu'un s'est-il souvenu de connaître les réactions et les avis des «Hutu des années 60» à l'entourage direct du Prince Louis Rwagasore et de Pierre Ngendandumwe, ardents militants de l'Union pour le progrès national (Uprona). Parmi eux, je nomme Zacharie Ntiriyica dont je suis une des dépositaires depuis la disparition de son fils Gilbert en 1974. Il est indispensable aujourd'hui de se départir des jugements tristes d'opinion[1], portés sur leur parcours comme sur les intentions qui leur ont été prêtées. Dans le présent témoignage, je relate mes souvenirs au matin du 14 octobre 1961. En effet, Venant Ntwenga, mon père avait été coopté au Parti Démocratique Chrétien (PDC). Mon père apprend la nouvelle qu'à la radio alors que les principaux auteurs du délit sont tous issus du parti qu'il fréquente de rallier. Kinindo, le matin du 14 octobre 1961 En octobre 61, ma famille habitait le quartier de Kinindo dans la villa de fonction que son rang de directeur de l'Office des Cités Africaines, l'Ocaf. Chaque matin, le petit déjeuner déroulait sous la surveillance de ma mère. Comme chaque matin, j'avais la moue d'angoisse devant ma tasse de lait. Je testais la crème de lait. «Tu dois manger avant d'aller à l'école. C'est le médecin qui l'a dit à ta mère. Elle avait haussé le ton. Je me demandais comment éviter cette corvée. Tout à coup, ma mère avait été distraite par le journal de 7 heures du matin. La radio annonçait que le Prince est quelque chose, à quel quelque chose, qui lui était arrivé, hier soir. Tout en ne relâchant pas la pression sur moi, elle avait appelé mon père. - Viens vite écouter, elle avait dit, avec dans la voix, l'air d'un homme causé par la gravité d'un incident. Comme si ma mère savait, la mère du prince au milieu, avait été rattrapée. Comme si de l'autre côté, on s'attendait à ce qu'elle réagisse. Je me suis retenue, mon attention avait noté l'air inquiet de ma mère. Mon père avait réagi vivement. Il avait eu un geste de recul de celui qui esquive un coup de poing. - C'est quoi cette histoire ? Je vais aller demander, avait-il dit en secouant la tête. Il finissait de s'habiller en toute vitesse. Il était prêt à partir vers sa voiture. Un mariage en trombe, puis, le parti. Ma mère, elle était toujours rivée sur moi, avait ordonné de boire. J'avais tenté de surmonter mon angoisse de lait. Chaque matin, j'expliquais mon envie de vomir à la vue de cette chose informe. La réponse invariable était de ne plus faire de gamineries. Puis, le bus avait klaxonné. Sauvée ! Le bus de ramassage scolaire, un petit modèle à douze places de la société de transport du Burundi (S.T.B), s'arrêtait devant la villa de fonction. La voisine, une grande fille blanche venait attendre avec moi. Nous avons pris. Lorsque le chauffeur avait voulu rejoindre l'avenue de Rumonge, elle était bloquée par des militaires. Il avait fait un demi-tour nerveux et était engagé vers un autre accès en direction de la même avenue. A cet endroit, les gendarmes commençaient seulement à poser les barrières. Des militaires étaient visibles dans des jeeps. Quelques autres personnes en uniforme debout tout au long du chemin. J'étais allée à l'école comme d'habitude. Stella Matutina, comme d'habitude. Des membres du Club des Bâtisseurs, se concertent autour de Zacharie Ntiriyica, en cette journée du 14 octobre 1961. Ils avaient changé leurs points de vue sur l'événement impensable et entrevoyaient des conséquences difficiles face à la gravité de la situation. Mon père Venant Ntwenga était présent. Cependant, la quasi-totalité d'entre eux ont disparu brutalement dans les circonstances violentes du génocide de mai et juin 1972. Ainsi, ce sont des gardiens de la mémoire et les dépositaires qui sont en mesure de témoigner aujourd'hui, en apportant diverses indications écrites et certaines relevant des «archives» de la tradition orale, du déroulement de la rencontre. L'entraide et l'esprit de solidarité inter clanique chez les Bâtisseurs a permis la viabilité du fil conducteur (même de façon approximative) de la trace de leur existence. Pour mon père, la décision de démissionner s'imposait après l'annonce sur le Prince à la radio, mon père avait parlé de démissionnement. La villa de fonction était très confortable, mais rien ne valait sa propre habitation. Il avait confié cette observation à notre voisin, le cuisinier congoman. Les locataires rwandais de la maison du quartier 5 de l'Ocaf seraient présents. Ils auraient le temps de trouver ailleurs où se loger. Le cuisinier congoman et sa famille étaient installés dans les annexes de notre voisin blanc. !!! Enfin, pour mieux comprendre, il est utile de lire l'ouvrage de référence consigné par les Nations Unies. Je vous en propose quelques extraits du document 16[2]. Rapport de l'Organisation des Nations Unies sur l'assassinat du Prince Rwagasore, 26.1.62. Rose Ntwenga Montpellier, le 14 octobre 2009[1] Ces jugements proviennent et sont propagés par ceux (et leurs bénéficiaires) qui avaient décidé de les anéantir. Puis, la simple évocation d'entre les années 60 est accolée à divers délits très graves sans vérification préalable.[2] Ce document est présenté en annexe d'un ouvrage intitulé «La Décolonisation et l'indépendance du Rwanda et du Burundi» pp. 591-595. Morceaux choisis (à lire) 1. Le vendredi 13 octobre 1961 à 23H10, les autorités du Territoire ont été prévenues qu'un attentat avait été commis contre le premier Ministre, Louis Rwagasore, qui dînait au restaurant Tanganyika à Usumbura. Le prince Rwagasore était le fils du Mwami Mwambutsa. Tandis que le parquet était avisé de la chose, le docteur René Albert Van Bellingen fut appelé auprès de la victime. Il constata sur place la présence du premier Ministre. (à lire) Après les premières constatations, le corps de la victime a été conduit à l'hôpital Rhodain d'Usumbura pour examen minutieux. 2. À la suite du parquet procède aux premières constatations, releva l'identité des personnes présentes au moment des faits et prit des photographies. La victime, qui était entourée de six personnalités du Burundi dont MM. Muhirwa, actuel premier Ministre, Ntiruhwama, Ministre des affaires sociales, Ngunsu, Ministre de l'éducation nationale, Nimbuna, Bugubugu et Léon Ndenzaco avaient pris place sur la terrasse extérieure du restaurant, à droite par rapport à l'entrée. Elle occupait le pe

c't d une longue table et n avait pas de vis--vis ; elle avait pour vue la terrasse et les arbustes du jardin. Derri victime se trouvaient plusieurs clients de ltablissement dont le consul de France  Usumbura.3.      Ds les constatations, un militaire belge du service de lordonnance se prsenta spontanment, en prcisant quil avait d de plusieurs faits. Il dclara que, se promenant aux alentours du restaurant Tanganyika, il avait constat quun vhicul tait arrt dans la petite route circulaire entourant le restaurant. (!) Il put donner certaines caractristiques du vhicul qui furent immdiatement communiques par radio  tous les territoires avec ordre darrter tout vhicule prsentant mmes caractristiques, den identifier les occupants et daviser les autorits judiciaires. Pendant cette dclaration recherches taient entreprises pour retrouver le projectile mortel qui fut dcouvert au pied dun arbre dans le jardin du restaurant. La dcouverte consistait dans la chemise dune balle de carabine de chasse de calibre 9, 3 mm.4.      samedi 14  midi, un hlicoptre emmena  Gitega du personnel judiciaire avec mission de rechercher les dtenteurs de carabines 9,3 mm et de tcher de dcouvrir certaines indications concernant les possesseurs de vhicules du type « station wagon  ». (!)5.      Tandis que lhlicoptre survolait le pays, il lui fut signal par radio qu wagon  Ford de teinte bleu clair suivait la route Ngozi-Kirundo. Lhlicoptre atterrit et on procda  larrestation occupants du vhicule,  savoir Nicodme Kaja et Henri Ntakiyica. Une fouille du vhicule permit de dcouvrir une cartouchire remplie de balles de calibre 9,3 mm (!)6.      Sur-le-champ, diverses perquisitions furent opres  Mukenke dans la demeure de diffrents suspects ; elles furent ngatives. Le soir tombant, la Mercds poursuivie fut arrte et ses occupants identifis. Il sagissait de MM. Ntidendereza, Biroli, Nsabimana et Nahimana. La voiture ne contenait pas darmes et, vu lobscurit, les personnes cites furent conduites  Muhinga pour interrogatoire. Le dimanche matin, une perquisition fut opre dans la demeure de Ntidendereza et permit, grce  sa collaboration, de dcouvrir larme de Kaja, une carabine 9,3 mm. Il fut alors dcid damener toutes les personnes arrtes  Usumbura pour interrogatoire. Lloignement des lieux et quelques difficults dordre mcanique les empchrent darriver avant 20heures.7.      Les interrogatoires commencrent immdiatement et certains aveux furent obtenus tard dans la nuit, qui mirent en cause Jean Kageorgis, de nationalit hellnique, comme tant le meurtrier. Le lundi matin vers 5H30, Kageorgis tait arrt. Une perquisition  son domicile y fit dcouvrir quelques armes de chasse et de dfense, notamment une carabine 9,3 mm avec munitions. . B. (!)2. Le premier Ministre estime que la prsomption de la complicit de ladministration sappuierait plus spcialement sur le fait que les personnes qui, selon lui, seraient  lorigine du complot, nauraient pas t arrtes. Il mentionne  cet gard le chef Baranyanka qui aurait promis de laider le meurtrier et dont le nom aurait t mentionn  plusieurs reprises au cours des interrogatoires. Monsieur Muhirwa ajoute que ladministration prtend  cet gard, quelle naurait pas de preuve suffisante qui lui permette darrter Baranyanka. (!)3. Le premier Ministre considre, quant  lui, que les raisons vritables, loin dtre celles invoques par lAdministration, sont dordre politique et sont explicables par la complicit du Rsident gnral dans cette affaire. En rponse  une question, Monsieur Muhirwa prcise que cette complicit drive du fait que le chef Baranyanka na pu arrter et que le Rsident gnral est en contact avec les dtenus qui semblent bnficier dun rgime de faveur. La possibilit dune collusion directe de ressortissants belges avec les auteurs du meurtre, on peut citer quau cours de la conversation, des Belges auraient dclar quil fallait se dbarrasser des gnrs ; il convient cependant dajouter quau cours de la mme discussion dautres Belges auraient exprim lopinion que, lorsquun parti politique gagnait les lections, il fallait lui laisser sa victoire. (!)5. Daprs le Ministre de la justice, lorigine profonde des circonstances qui ont conduit au meurtre remontent  la politique, systmatiquement suivie par lAdministration, de soutien au Front commun. Pour lui, il convient de dterminer trois catgories de coupables : les excutants, les promoteurs et les organisateurs. Monsieur Nuwinkware pense que les mesures prises par ladministration  la suite de lvnement ont touch exclusivement les deux premires catgories. Lenqute a t bien commence, mais elle na pas t poursuivie dans la bonne voie, c'est--dire dans la voie qui permettrait de dmasquer ceux qui sont  lorigine du mme complot. (!) On sait, par exemple, quune somme dun million de francs belges aurait t promise au meurtrier comme prix du sang. (!)